

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : BELLONCLE, Guy

Titre : « Problèmes de la coopération d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement », *Revue Développement et Civilisations*, n °43, pp.30-39

Editeur : IRFED, Paris

Date : Mars 1971

Problèmes de la coopération d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement

par Guy BELLONCLE *

Il nous faut d'abord rappeler que le crédit mutuel a une longue histoire en Afrique Noire d'expression française. C'est en 1926 en effet, que, pour la première fois, le « crédit agricole mutuel » fut introduit dans les ex-colonies françaises sur le modèle même de ce qui se pratiquait alors dans la métropole. Après l'échec de cette première tentative, échec sur lequel il nous faudra revenir, une deuxième expérience devait être tentée à partir de 1955 sous l'égide de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, expérience directement inspirée des caisses « Raiffeisen », mieux adaptée sans doute que la première tentative, mais qui devait également, après des débuts prometteurs, se terminer par une nouvelle déception. Il était donc indispensable, avant d'expérimenter un nouveau « modèle » de tirer des leçons du passé en analysant les causes profondes de ces premiers échecs.

En ce qui concerne la première tentative, les raisons de l'échec sont claires. Simple transposition de l'expérience métropolitaine où l'ensemble du système reposait essentiel-

lement sur des garanties hypothécaires totalement inexistantes en Afrique Noire, il était évident que la formule n'avait aucune chance de réussite. On s'étonnera seulement qu'il ait fallu près de trente ans pour s'en apercevoir et que ce soit en 1955 seulement qu'une formule plus adaptée à la société africaine à laquelle on s'adressait fasse son apparition. C'est sur cette expérience que nous voudrions nous attarder un peu, dans la mesure où c'est cette même expérience qui se poursuit encore aujourd'hui, profondément corrigée sans doute au cours de ces quinze dernières années mais fidèle à son intuition initiale, celle de faire reposer le crédit sur la solidarité traditionnelle existante au niveau de l'unité sociologique et économique de base : le village africain.

Mais écoutons Lucien Schmandt, promoteur de la formule au Cameroun : « nous sommes

* Rewriting de la communication présentée à la deuxième conférence internationale de la Coopération d'Épargne et de Crédit. — M. Belloncle, bien connu pour ses travaux consacrés à la coopération et au crédit en Afrique, est actuellement représentant au Niger de l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement (I.R.A.M.) auprès de la Direction de la Promotion Humaine (Commissariat général au Développement).

partis de la constatation qu'une solidarité africaine existait, en particulier toutes les fois qu'elle était décentralisée au niveau du village... C'est de cette constatation qu'est née l'idée de mettre en place des coopératives villageoises de crédit » (1) et Jacques Marsan, autre pionnier du crédit mutuel en Afrique de préciser : « les sociétaires doivent être des villageois se connaissant bien, s'estimant mutuellement, exploitant des terres voisines et pratiquant les mêmes cultures ; leurs genres de vie doivent être identiques et leurs niveaux économiques semblables. Ce sont là des conditions élémentaires du succès des entreprises de mutualité en milieu paysan » (2).

L'expérience devait connaître des débuts encourageants. Pour la première fois, de véritables paysans africains étaient touchés par le crédit et on constatait des taux de remboursement jugés jusque-là inaccessibles (1,2 % d'impayés en 1958 au Cameroun pour 178 millions de prêts, 1,5 % l'année suivante pour 235 millions de prêts). Il n'est pas impossible que, si l'expérience avait été poursuivie dans de bonnes conditions (explications suffisantes aux mutualistes, prêts à court terme consentis pour des opérations économiquement rentables, « programme d'emploi » des crédits ainsi accordés et encadrement technique suffisant) elle ait connu une réussite durable. Malheureusement, de nombreuses déviations (extension trop rapide de groupements mutualistes ne reposant sur aucune adhésion véritable des paysans, distribution de crédits à la rentabilité non assurée, relâchement dans le travail de formation) devait conduire à un nouvel échec dans les quatre pays où l'expérience avait été tentée (Cameroun, Dahomey, Togo, Madagascar). On devait en effet constater à l'expérience que, dès que le montant des impayés dépassait celui du capital social initial déposé en garantie à la Banque, il devenait impossible de faire jouer cette caution solidaire illimitée sur laquelle aurait dû reposer le système tout entier. Il aurait fallu pouvoir obtenir à chaque fois qu'un prélèvement avait amputé le capital de départ, qu'il soit intégralement reconstitué et que des mesures sévères soient prises contre le débiteur défaillant. En fait, pour qui connaît la société africaine traditionnelle, il est aisé

de voir que ce sont là des choses extrêmement difficiles. La faiblesse du revenu monétaire rendant aléatoire l'augmentation régulière ou même la reconstitution du capital social jointe à l'impossibilité sociale de faire rembourser les débiteurs — souvent des « grands » du village — ont amené le découragement. Aussi, lorsque le premier barrage constitué par le capital déposé à la Banque a sauté, rien n'a pu endiguer le flot des impayés. Plus grave, même, on a assisté dans un certain nombre de régions à une sorte de retournement de la responsabilité solidaire, à une sorte de solidarité à rebours dans le non-remboursement. Le raisonnement tenu par les mutualistes semble avoir été le suivant : puisque, pour redresser la situation, il faudrait non seulement régler nos échéances, mais encore rembourser les impayés, mieux vaut tout abandonner et ne rien rembourser du tout. L'avantage immédiat du non-remboursement l'emportait alors de façon tellement nette sur l'hypothétique poursuite des activités de la mutuelle que presque tous les paysans choisissaient cette solution. Même si quelques paysans avaient voulu persévérer et maintenir la mutuelle en vie, ils auraient été emportés par le mouvement général. Ainsi s'explique ce deuxième échec. Du moins devait-il conduire à une nouvelle réflexion et à de nouvelles expériences au Sénégal et au Niger.

L'EXPÉRIENCE SÉNÉGALAISE

L'originalité de l'expérience sénégalaise a été de comprendre que le crédit agricole, pour réussir en Afrique Noire, devait être nécessairement lié à la commercialisation. En effet, la seule époque où le paysan dispose de ressources monétaires c'est le moment où il vient vendre sa récolte. Aussi, au lieu de créer des coopératives ayant pour seul objet le crédit, la décision fut prise d'expérimenter un nouveau modèle coopératif assurant à la fois la commercialisation et le crédit. L'idée

(1) Conférence prononcée au colloque organisé par le Collège Coopératif sur « Planification et volontariat dans les développements coopératifs », Ed. Mouton et Cie, 1962.

(2) Le crédit mutualiste dans l'agriculture africaine et malgache. Documentation française, 1964.

de base était de faire des excédents nets réalisés par la coopérative sur ses activités de commercialisation, la *garantie principale* des crédits accordés. Comme normalement ces excédents nets doivent être ristournés aux coopérateurs, si la Banque est amenée à en défalquer le montant des impayés, il en résulte une perte de revenu pour l'ensemble des coopérateurs « solidairement responsables ». L'idée sur laquelle repose le système, c'est que cette perte d'un revenu, escompté — et d'autant plus apprécié qu'il est distribué à un moment où l'argent se fait rare — sera suffisante pour amener les coopérateurs qui ont remboursé intégralement leurs prêts (ou qui n'ont pas emprunté) à faire pression sur les mauvais payeurs pour qu'ils règlent à leur tour leurs échéances. Sans doute est-ce bien la même idée qu'on retrouve à l'origine des mutuelles de crédit mais la différence — essentielle — c'est que, dans cette nouvelle expérience, le « fonds de garantie » est renouvelé chaque année à la fin de la campagne de commercialisation alors que dans l'expérience des mutuelles de crédit, il était constitué une fois pour toutes. On comprendra aisément que, si dans le premier cas, le paysan pouvait se résigner facilement à « abandonner » une « part sociale » souvent d'ailleurs considérée comme irrémédiablement perdue — il n'en est plus de même quand il s'agit d'une « ristourne » qui revient annuellement et sur laquelle il compte pour affronter la « soudure ».

L'idée était ingénieuse et nous la retrouverons sous une forme un peu différente au Niger. Au Sénégal cependant, la formule à nouveau semble dans une impasse, et il est essentiel d'en analyser les raisons. Nous en retiendrons essentiellement deux : d'une part, l'organisation de la *caution solidaire* à un niveau intervillageois et d'autre part l'absence d'une participation paysanne suffisante faute de l'information et de la formation nécessaires.

UNE MÊME UNITÉ DE VIE GÉOGRAPHIQUE ET SOCIOLOGIQUE

Nous avons déjà vu comment, dans la formule sénégalaise, la « ristourne » était devenue la garantie principale des crédits accordés.

Cependant, pour qu'une telle garantie ne joue pas de façon purement mécanique, pour qu'elle revête une réelle *signification sociale*, un certain nombre de conditions sont impératives et la première, c'est que les intéressés eux-mêmes soient parfaitement informés du mécanisme de l'opération. Concrètement, la « caution solidaire » signifie que chaque coopérateur pouvant prétendre à une ristourne s'est engagé à laisser celle-ci en garantie à la Banque et doit savoir qu'en cas d'impayés la Banque est autorisée à se rembourser sur la ristourne ainsi laissée en garantie. Davantage même : chaque coopérateur doit savoir que si les excédents de commercialisation de l'année sont insuffisants, le prélèvement se poursuivra l'année ou les années suivantes. Il est évident que lorsqu'un tel mécanisme est correctement expliqué, la réaction normale des coopérateurs est de mettre des conditions à leur engagement, ces conditions étant :

1° De connaître les emprunteurs pour pouvoir apprécier les garanties « morales » qu'ils présentent.

2° D'être consultés avant l'octroi des crédits et d'avoir, par la suite, la possibilité d'en contrôler l'utilisation.

En pratique, cela signifie, pour que ces deux conditions soient remplies, que ne peuvent être *solidairement responsables* que des gens appartenant à une même unité de vie géographique et sociologique. En Afrique Noire, c'est le village qui constitue le plus souvent une telle unité, ou, lorsque le village est trop important, le quartier. En d'autres termes, cela veut dire que la seule façon de conserver à la caution solidaire sa signification sociale, c'est de faire jouer le lien crédit — ristournes au niveau du village ou du quartier, c'est-à-dire à un niveau où chacun peut apprécier en toute connaissance de cause les risques qu'il court en acceptant de se porter *caution*. En disant cela, on ne fait d'ailleurs que se situer dans la tradition « raiffesienne » la plus orthodoxe, dont l'un des principes fondamentaux est la limitation des activités de la coopérative d'épargne et de crédit à un *territoire géographique restreint*.

Malheureusement, ce principe fondamental n'a pas été respecté dans l'expérience séné-

galaise puisqu'on a voulu faire jouer le lien crédit — ristournes au niveau de la coopérative toute entière, c'est-à-dire à un niveau *inter-villageois*. Dès lors, le « prélèvement sur la ristourne » effectué par la Banque devient une opération purement comptable sans aucune signification réelle pour les coopérateurs, surtout si parallèlement des explications suffisantes ne sont pas fournies aux paysans pour leur faire comprendre les raisons qui expliquent la baisse du taux de la ristourne et pour leur donner les moyens d'enrayer une telle dégradation. Nous retrouvons ici la seconde carence signalée plus haut : l'absence d'information et de formation des coopérateurs. Dans de telles conditions, il est normal que le montant de la ristourne apparaisse chaque année aux yeux des paysans (et des cadres) comme relevant du plus pur arbitraire, et que les coopérateurs se laissent aller au découragement puisqu'aucun moyen concret ne leur est proposé pour modifier la situation.

AU NIGER, UN MODÈLE COOPÉRATIF NOUVEAU

Arrivons-en aux coopératives nigériennes : le bon départ pris par le mouvement coopératif nigérien peut s'expliquer par trois raisons essentielles :

1° La création d'un *organisme de promotion coopérative unique*, l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération, établissement public autonome, et polyvalent pouvant apporter dès le départ aux coopératives naissantes l'ensemble des appuis nécessaires dans tous les domaines (appui commercial et comptable, approvisionnement, crédit, formation des cadres coopératifs, etc...).

2° L'adoption d'un *modèle coopératif nouveau* tenant compte des expériences antérieures menées en Afrique Noire.

3° Enfin et surtout, la mise au point d'une *pédagogie coopérative adaptée* aux paysans nigériens auxquels elle s'adressait.

Un organisme de promotion coopérative unique, un modèle et une pédagogie coopérative adaptés, il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de la réussite actuelle du mouvement coopératif nigérien. Ce sont donc ces

trois points que nous voudrions développer plus longuement.

On n'insistera jamais assez sur la nécessité, lorsque l'on veut implanter le mouvement coopératif dans un pays en voie de développement, de disposer d'un organisme de promotion coopérative autonome et polyvalent. Trop souvent encore, la promotion coopérative est confiée à des services administratifs intégrés dans des ministères et ne disposant d'aucune autonomie d'action. L'intérêt de l'expérience nigérienne, c'est d'avoir réuni au sein de l'U.N.C.C. l'ensemble des services nécessaires à la promotion du mouvement coopératif, à la fois services gestionnaires et services pédagogiques, évitant ainsi des distorsions toujours préjudiciables au bon fonctionnement d'organismes naissants. Ainsi, l'U.N.C.C. est d'emblée apparue aux yeux des coopérateurs comme l'*interlocuteur unique*, alors que trop souvent ailleurs les coopératives se trouvent écartelées entre des organismes multiples (Banques de développement, Offices de commercialisation, Organismes d'approvisionnement, services comptables, services éducatifs) aux politiques souvent contradictoires.

Sans doute, la coexistence au sein de l'U.N.C.C. de « gestionnaires » et de « pédagogues » n'a-t-elle pas toujours été pacifique, mais l'appartenance au même organisme a rendu les arbitrages plus faciles et, chose essentielle, une fois les décisions prises, un même langage a pu être tenu devant les paysans.

Le deuxième trait original de l'expérience nigérienne tient au *modèle coopératif retenu*. Tenant compte des échecs antérieurs, l'U.N.C.C. s'est délibérément orientée vers un modèle extrêmement souple, distinguant, suivant les fonctions à remplir, différents niveaux d'association, articulés entre eux et qui peuvent aller du groupement de production comprenant quelques membres (famille « élargie » au groupe d'affinité) à des coopératives de commercialisation regroupant de 3 à 5 000 coopérateurs. L'articulation maîtresse de l'ensemble du système réside cependant dans l'instauration du lien crédit-ristournes au niveau de la *mutuelle villa-*

geoise ou de la mutuelle de quartier. Nous avons déjà suffisamment développé ce point pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir. Après quatre années d'expérience au Niger, nous pensons pouvoir affirmer que la formule est viable à la condition d'utiliser la « caution solidaire » entre paysans avec le tact et l'intelligence nécessaires. Il y aurait tout un guide à écrire sur le bon et le mauvais usage de la caution solidaire. Pour certains agents, en effet, le prélèvement des impayés sur les ristournes devient le moyen commode de ne plus consentir aucun effort pour faire rentrer les échéances « puisque, de toutes façons, l'argent rentrera ». Plus grave encore, certains agents de vulgarisation agricole trop zélés ont rendu dans certaines mutuelles les prêts d'engrais « obligatoires ». On ne redira jamais assez de le recours à la « caution solidaire » est d'un maniement délicat et que la meilleure façon de s'en servir c'est de l'utiliser comme menace, comme force de dissuasion en mettant en œuvre toutes les ressources des armes traditionnelles pour ne pas avoir à utiliser cette arme absolue. L'expérience montre en effet que le prélèvement total des ristournes, s'il permet à la Banque de rentrer dans ses fonds, a par contre, souvent, pour résultat une véritable « désintégration » de la mutuelle villageoise, les paysans préférant par la suite renoncer aux crédits plutôt que de voir disparaître leurs ristournes. Aussi la formule du « blocage provisoire » peut-elle être préférable dans certains cas.

Le lien crédit-ristournes ne doit donc en aucun cas être considéré comme la panacée qui permettrait de consentir des crédits dans n'importe quelle condition. Il faut notamment rappeler que la première condition pour qu'un crédit à l'agriculture soit remboursé c'est qu'il soit rentable, ce qui suppose qu'outre le lien crédit-commercialisation soit instaurée une liaison étroite entre le crédit et la vulgarisation agricole. Ces réserves étant faites, nous restons persuadés que la formule expérimentée au Niger — mutuelles villageoises de 30 à 50 membres regroupés au sein de coopératives de commercialisation — reste dans l'état actuel de la recherche

coopérative africaine la formule qui présente le plus de chances de réussite.

UNE PÉDAGOGIE COOPÉRATIVE ADAPTÉE

Il nous reste à développer la troisième raison qui explique l'intérêt de l'expérience coopérative nigérienne : la *pédagogie coopérative adoptée*. Sans aucun doute, il s'agit là du trait le plus original de l'action menée par l'U.N.C.C. Ne pouvant reprendre ici le détail de la pédagogie utilisée, nous nous permettons de renvoyer ceux qui seraient particulièrement intéressés par cet aspect de la question, à l'article intitulé « Pédagogie de l'implantation du mouvement coopératif au Niger » paru dans les Archives Internationales de Sociologie de la Coopération de janvier-juin 1968. Disons simplement ici que, si le premier problème à résoudre c'est la mise au point d'un modèle adapté, le second, tout aussi essentiel, c'est la présentation d'un tel modèle aux populations dans un langage qui leur soit compréhensible. Le problème qui est ici posé, c'est celui de la transposition de formules coopératives élaborées dans un contexte culturel donné (généralement celui de la civilisation occidentale) à un contexte culturel radicalement différent. En d'autres termes, cela signifie que l'ensemble des valeurs sociales à partir desquelles s'est développé le mouvement coopératif en Occident doivent être réinterprétées à la lumière des valeurs de la société traditionnelle pour en sauver l'esprit (dans le domaine coopératif également, la lettre tue et l'esprit vivifie).

Ceci explique toute l'importance que nous avons attachée, dans l'élaboration de cette pédagogie coopérative, à la recherche des proverbes. En Afrique, en effet, rien ne permet mieux d'accéder aux valeurs sociales profondes que la compréhension des proverbes et l'interprétation qui en est donnée par les intéressés eux-mêmes. Ce à quoi il faut aboutir en définitive, c'est à faire repenser les formules coopératives par les populations auxquelles on s'adresse pour qu'elles s'imprègnent de leurs valeurs propres et deviennent ainsi progressivement partie inté-

grante de leur culture et de leur mode de penser. Il s'agit là, bien sûr, d'une tâche de longue haleine qui ne pourra être menée à bien que par les cadres nigériens eux-mêmes, à condition que ces derniers soient eux-mêmes suffisamment libérés d'une scholastique coopérative apprise à l'école européenne et érigée en canons intangibles. A titre anecdotique, indiquons que le souci d'imitation va si loin que, dans la quasi-totalité des « statuts de la coopération » existant à l'heure actuelle en Afrique Noire, les coopérateurs, dans leur grande majorité analphabètes, ne peuvent démissionner qu'en adressant au président — souvent illettré lui aussi — une lettre recommandée avec accusé de réception, et ce dans ces pays où les bureaux de poste n'existent que dans les villes d'une certaine importance.

Il est bien évident, cependant, que si dans un premier temps la pédagogie coopérative ne peut être qu'orale puisqu'on s'adresse à des populations non alphabétisées, très rapidement, les coopérateurs, notamment ceux qui ont accédé à des postes de responsabilité, ressentent le besoin d'apprendre à lire et à écrire. Il devient alors indispensable de mettre en place au sein des coopératives, des programmes d'alphabétisation fonctionnelle destinés en priorité aux cadres coopératifs paysans et leur permettant d'accéder progressivement à des responsabilités toujours plus grandes, l'objectif final étant bien sûr de rendre la coopérative réellement autonome. Le rôle de l'encadreur coopératif de l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération pourrait alors être comparé à celui d'une fusée porteuse chargée de placer la coopérative sur orbite (avec cette différence, toutefois, que la fusée porteuse est ici chaque fois récupérable pour mener une opération semblable ailleurs). Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il doit être possible en cinq ans, en partant au départ d'une population totalement analphabète, de faire accéder une coopérative à une pleine autonomie, c'est-à-dire à faire en sorte que les cadres paysans formés soient en mesure de se passer totalement de l'assistance d'un cadre « fonctionnaire » ce qui suppose, bien sûr, qu'ils soient capables également de tenir toute la comptabilité financière de leur organisme.

Une expérience en ce sens est actuellement en cours dans la région de Maradi (3) où un programme d'alphabétisation fonctionnelle a été lancé il y a deux ans. Les résultats obtenus sont déjà extrêmement intéressants et montrent tout l'intérêt qu'il pourrait y avoir à recourir de façon systématique pour toutes les opérations de développement à des *paysans adultes alphabétisés dans leur propre langue*, plutôt qu'à des jeunes scolarisés, coupés de leur milieu et dont la seule supériorité est le plus souvent de savoir lire et écrire un français mal maîtrisé.

COMMENT RÉSOUDRE LE PROBLÈME DE L'ÉPARGNE ?

Il nous reste, pour terminer, à expliquer comment les actuelles coopératives nigériennes de crédit et de commercialisation peuvent devenir également progressivement des coopératives d'épargne et servir ainsi, pour reprendre le thème central de cette Conférence, comme base du développement.

Nous nous trouvons à nouveau ici devant un paradoxe qui montrera une fois encore l'impérieuse nécessité, lorsque l'on travaille dans des pays de civilisation et d'économies différentes, de se libérer de schémas trop tributaires d'une civilisation et d'une économie particulières.

Ainsi, en Afrique Noire sommes-nous persuadés qu'au lieu d'exiger qu'une épargne préalable précède et alimente le crédit, c'est probablement au contraire, le crédit qui peut être à l'origine de l'épargne. Essayons d'éclaircir cet apparent paradoxe. En Afrique Noire Sahélienne le revenu des populations est si faible qu'au moment de la récolte, une fois les impôts payés, et les dettes remboursées, il ne reste souvent plus aucune disponibilité monétaire. Dès lors, les paysans les plus démunis sont à nouveau condamnés, pour faire face à leurs besoins les plus pressants, de recourir aux services de paysans plus aisés ou de prêteurs professionnels lesquels prélèvent bien sûr des taux que l'on qualifie habituellement d'usuraires mais qui

(3) Cf. Peter Easton « L'expérience d'alphabétisation fonctionnelle dans les coopératives du Département de Maradi » : Ronéo U.N.C.C. 1970.

ne sont finalement que le reflet des risques encourus. Le recours au crédit atteint notamment des proportions considérables lorsqu'il s'agit de répondre aux deux besoins les plus fondamentaux : les semences et le mil pour la soudure. Les paysans sont alors prêts à accepter les conditions les plus draconiennes puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins que de leur survie physique. Ainsi, au Niger, il est courant de voir une « mesure » de semences d'arachides valant 360 F au moment des semis, remboursée 1 000 F à la récolte. L'idée qui vient alors à l'esprit, c'est de permettre aux coopératives de consentir de tels prêts (prêts de semences et prêts de mil) mais en maintenant des taux d'intérêt qui sans être équivalents à ceux des « usuriers » soient cependant suffisants pour permettre la constitution d'une épargne. C'est une telle expérience qui est en cours actuellement au Niger à partir des prêts de semences. Le mécanisme en est le suivant : La Caisse Nationale de Crédit Agricole consent aux coopératives intéressées un prêt qui leur permet la constitution d'un stock de semences. Ce prêt est remboursable en 4 ans et porte intérêt (5 % de commission fixe). Chaque année les coopératives bénéficiaires doivent donc rembourser une somme équivalente à 30 % du stock initial (25 % du capital + 5 % de commission fixe). Or les coopératives consentent des prêts de semences à leurs membres sur la base de un sac et demi remboursé contre un sac prêté. (remboursement effectué en nature). L'opération laisse donc encore après règlement de l'échéance à la Banque un solde théorique de 20 %. Compte tenu des frais de récupération l'expérience a montré qu'il était possible de dégager ainsi dès la première année une épargne nette de 18 % par rapport au stock initial. Si cette épargne nette est à son tour « capitalisée » et reprêtée dans les mêmes conditions (un sac et demi pour un sac) la coopérative, au bout de quatre ans a la possibilité non seulement de rembourser ses échéances à la Banque mais encore de doubler son stock initial. L'expérience menée depuis maintenant trois ans dans deux régions du Niger (à partir de semences d'arachide et de paddy) montre que les besoins de semences sont si fortement res-

sentis par les paysans que jusqu'ici les prêts de semences ont été presque intégralement remboursés sur la base déjà indiquée de un sac et demi par sac, ce qui a permis à l'U.N.C.C. d'augmenter considérablement son capital de départ. Il reste maintenant à attendre les résultats de l'expérience actuellement en cours pour connaître le comportement des paysans maintenant qu'ils ont la propriété pleine et entière de leurs stocks. Il est évident que la tentation pourra être grande de limiter les remboursements aux quantités strictement nécessaires pour rembourser les échéances de la C.N.C.A. Dans ce cas-là il y aurait simplement maintien du stock initial mais non capitalisation (ce qui serait tout de même un premier résultat). Cependant si un certain nombre de mutuelles faisaient la preuve qu'elles sont capables par elles-mêmes de gérer et d'accroître régulièrement leur stock initial, on verrait ainsi se dégager toute une gamme d'utilisations possibles de l'épargne ainsi accumulée. On pense bien sûr immédiatement à un certain nombre d'investissements productifs et notamment à la prise en charge directe par les coopératives des « investissements-formation » actuellement financés par l'U.N.C.C. sur un fonds de formation national (alimenté d'ailleurs par un prélèvement sur les excédents de commercialisation). Mais il serait également possible d'envisager que les mutuelles villageoises puissent consentir à leurs adhérents à partir de l'épargne dégagée lors de l'opération semences des prêts en espèces qui serviraient notamment à faire face à un certain nombre de dépenses sociales obligatoires qui sont, pour les paysans démunis, autant d'occasions d'endettement à des taux très élevés. Il va sans dire que de tels prêts seraient eux aussi porteurs d'intérêt à des taux qui seront débattus avec les mutualistes mais qui devraient permettre là encore une capitalisation rapide. Ainsi sera-t-il peut-être possible de trouver une solution à l'un des cercles vicieux du sous-développement le plus difficile à briser : celui du surendettement chronique qui conduit à la passivité et à la résignation (à quoi bon travailler davantage si je sais que tout le supplément de revenu ira enrichir le prêteur ?).

Signalons encore que si cette première expérience réussissait, l'U.N.C.C. pourrait étudier la possibilité de faire mener par les coopératives une expérience du même type que l'opération semences mais, cette fois, à partir de la constitution de stocks de mil. Il s'agirait également de consentir à certaines coopératives les crédits nécessaires pour constituer au moment de la récolte des stocks de mil qui seraient vendus à l'époque de la soudure à des prix inférieurs aux prix du marché mais suffisamment élevés cependant pour dégager là encore une « épargne » propre à la coopérative et qui lui permettrait par la suite de poursuivre l'opération avec ses propres moyens.

En définitive, il s'agit de reconstituer au bénéfice des coopératives la cohérence du système traditionnel où le commerçant-usurier contrôle à la fois l'approvisionnement, le crédit et la commercialisation. Sans doute n'est-ce pas là une idée neuve, mais l'originalité de l'expérience nigérienne, c'est de tenter d'apporter une solution à ces problèmes en amenant les coopératives à se créer leur propre épargne en exigeant d'elles un effort soutenu de capitalisation, alors qu'ailleurs le plus souvent on a cherché la solution dans le recours massif aux capitaux publics, entièrement gérés par des organismes administratifs.

LA COOPÉRATIVE, ENTREPRISE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT

Ce qu'on appelle l'échec des coopératives en Afrique Noire n'a été en fait le plus souvent que l'échec d'organismes publics théoriquement créés pour promouvoir des entreprises paysannes mais qui, en invoquant la prétendue immaturité des populations se sont toujours opposés à la prise en charge réelle de responsabilités par les coopératives qui, de ce fait, sont restées, aux yeux des paysans des institutions totalement étrangères. Nous voudrions citer, pour illustrer cette affirmation, cette réflexion d'un paysan nigérien après la première année de fonctionnement réel de la caution solidaire au niveau du village :

« Nous pensions que cette année, ce serait comme d'habitude, jusqu'à maintenant on n'a jamais sorti d'argent de notre poche

pour payer le prêt d'un autre. Nous croyions que c'était l'argent du Gouvernement. On peut ne pas payer et personne ne peut nous obliger à rembourser. Quand le type de l'U.N.C.C. vient, celui qui doit de l'argent part au champ et il y passe toute la journée. Il ne revient que tard le soir. Mais, cette année, nous avons vu que si quelqu'un refuse de payer, c'est tout le village qui paie à sa place. Désormais, nous prendrons garde à celui qui veut prendre un prêt au nom du village. Il sera bien averti : s'il ne paie pas, nous vendrons même son cheval et même son mil pour payer. Cette année, nous avons beaucoup appris sur la coopérative » (4).

Avant, c'était l'argent du Gouvernement, maintenant, c'est l'argent du village : il n'y a pas besoin de chercher plus loin les raisons du changement d'attitude des paysans nigériens vis-à-vis des coopératives.

Si la politique actuelle de l'U.N.C.C. continue de s'inspirer de ce principe fondamental en aidant les coopératives à constituer leur propre épargne, nous pensons que toutes les opérations qui leur seront par la suite proposées ont davantage de chance d'être menées à bien dans la mesure où elles seront réalisées avec les fonds mêmes de la coopérative.

Commercialisation, crédit, approvisionnement, vulgarisation agricole, épargne, investissement, ainsi, progressivement et au fur et à mesure de la formation des cadres coopératifs paysans, les coopératives tendent à devenir de véritables entreprises locales de développement. On comprendra aisément que, dans les zones où l'implantation coopérative est complète, l'existence de telles « entreprises » modifie de façon radicale les conditions de la planification du développement agricole. En effet, le planificateur ne se trouve plus en présence d'une multitude de paysans isolés sur lesquels il n'a aucune prise mais découvre, au contraire, en face de lui, un certain nombre de collectivités paysannes organisées avec lesquelles il peut engager de véritables « négociations » sur les programmes à réaliser. Dans ce domaine

(4) Dominique Gentil : « Ce que les paysans pensent du nouveau système coopératif ». Ronéo, U.N.C.C., 1967.

également, l'expérience de planification régionale actuellement amorcée au Niger devrait apporter des éléments méthodologiques importants sur le rôle qu'un mouvement coopératif solidement structuré peut jouer dans le développement d'une Région.

* *

Il nous faut conclure. Les coopératives d'épargne et de crédit peuvent-elles être à la base du développement des pays du Tiers Monde comme elles l'ont été dans un certain nombre de secteurs économiques importants dans les pays industrialisés ? A cette question, après huit ans d'expérimentation sur le terrain, nous répondons incontestablement oui. Bien plus, nous ne voyons à l'heure actuelle aucune formule de rechange possible. On ne voit pas en effet comment les pays du Tiers Monde encore dans leur grande majorité agricoles pourraient se développer à partir de millions de paysans totalement isolés et incapables avec leurs seules forces de briser l'état de la misère. Ceci dit, nous voudrions une dernière fois rappeler quelques-uns des principes fondamentaux qu'il nous paraît essentiel de respecter lors de la mise en place d'un mouvement coopératif dans les pays en voie de développement.

1^o Le modèle coopératif qui nous semble le plus adapté est sans conteste la coopérative « polyvalente » assurant l'ensemble des services nécessaires à la promotion économique et sociale de ses membres. Dès le départ, il nous paraît indispensable de lier le crédit et la commercialisation afin d'accroître les garanties de l'organisme bancaire et il ne faut pas hésiter à pratiquer sur un certain nombre de prêts des taux d'intérêt qui permettent outre la rétribution normale de l'organisme de crédit, la constitution de *capitaux propres* aux coopératives et mutuelles villageoises. C'est à partir de ces capitaux — et de ceux-là seulement — que les mutuelles villageoises pourront amorcer une politique prudente de prêts en espèce pour répondre à des dépenses sociales dont la liste aura été arrêtée par les mutualistes eux-mêmes et dans des conditions (montants, taux d'intérêt) qui auront été arrêtées par eux.

2^o Il faut se garder de la transposition pure et simple de ce qui a été fait ailleurs. Chaque peuple a en propre des valeurs profondes sur lesquelles la coopération « moderne » doit se construire. Nous sommes de plus en plus persuadés que la coopération ne peut être réellement comprise et surtout vécue par un peuple que dans la mesure où elle n'apparaît pas comme quelque chose d'étranger qui forcerait à rompre avec la tradition, mais quelque chose, au contraire qui prolonge ce qu'ils connaissent déjà pour l'adapter à ces temps nouveaux qui à la fois séduisent et effraient. « La coopérative, disent les paysans hausa, c'est comme des amis qui mangent la « foura » autour de la calebasse. Tu te sers et, quand tu as bu, tu passes la louche à ton voisin ». Quelle image pourrait rendre de façon plus profonde le principe de base de la coopération ?

3^o Troisième remarque enfin, il faut toujours veiller attentivement à ce que les organismes créés par l'État pour promouvoir les coopératives ne s'enferment pas dans leur propre logique d'entreprise, devenant ainsi, très rapidement le principal obstacle au développement des organismes qu'ils étaient chargés de susciter. Pour cela, il ne faut pas hésiter à confier dès le départ le *maximum de responsabilités* aux coopérateurs, même si cela doit conduire à utiliser des *techniques moins élaborées* voire même à obtenir des *résultats financiers plus modestes*. Ce qui compte avant tout, à ce stade, c'est en effet le degré de *participation* et d'*engagement* des paysans et une telle participation ne peut être obtenue que par l'exercice réel des responsabilités. Par la suite, l'expérience prouve qu'il devient extrêmement facile de s'appuyer sur la *motivation* créée par la prise en charge de ces responsabilités pour élever chaque année le niveau de formation des coopérateurs en contribuant ainsi à accroître systématiquement le capital intellectuel, scientifique et technique de toute la zone d'influence de la coopérative. Ainsi, les coopératives peuvent progressivement devenir de véritables entreprises de mise en valeur de leur zone d'implantation et, lorsque leur réseau est assez dense, contribuer de façon décisive à ce décollage économique tant souhaité.

Un dernier mot encore : si, aujourd'hui, au moins en ce qui concerne l'Afrique Noire, il nous semble que *techniquement* la formule expérimentée au Niger est transposable, est-il besoin de préciser qu'une telle expérience ne peut se faire que si elle a été l'objet d'un choix politique clair ? Il serait tout à

fait irréaliste en effet de penser que la classe des commerçants, généralement très puissante, assistera, passive à la montée d'organisations paysannes destinées à prendre en charge un certain nombre d'activités sur lesquelles est basée leur puissance actuelle.

* *

NUTRITION, NATIONAL DEVELOPMENT AND PLANNING

Evidence has been accumulating in recent years which points to an important relation between human nutrition and national development. Research has demonstrated the impact of undernutrition and malnutrition on the individual — his birth condition, health status, physical and mental growth, and performance capabilities. Less attention has been directed to the role of nutrition in national development.

On October 19-21, 1972, an international conference on nutrition, national development and planning will be held at the Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, Massachusetts, U.S.A. This conference will provide an opportunity for world leaders in planning, nutrition, and related development disciplines to discuss the problem. The conference is designed to present a confrontation among these disciplines in an attempt (1) to arrive at a balanced view of the importance of nutrition in national development, and (2) to initiate a more systematic approach to national nutrition planning. Further information can be obtained from

International Conference on Nutrition, National
Development and Planning
Department of Nutrition and Food Science
Massachusetts Institute of Technology
Cambridge, Massachusetts 02139
U.S.A.

Conference Co-Chairmen
Dr. Nevin S. Scrimshaw
Professor and Head
Department of Nutrition
and Food Science
Massachusetts Institute
of Technology

Dr. David L. Call
Professor
Department of Food
Economics
Cornell University

Mr. Alan Berg
Senior Fellow
The Brookings Institution